



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ECE/1441
9 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Soixante et unième session
(21-23 février 2006)
(Point 5 de l'ordre du jour provisoire)

APERÇU DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CEE EN 2005*

Note du Secrétaire exécutif

Résumé

La présente note donne un aperçu des activités de coopération technique menées en 2005, notamment des travaux des conseillers régionaux de la CEE et de la coopération de la CEE avec des initiatives et des groupements de pays à l'échelle sous-régionale ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales. On y trouvera aussi une mise à jour concernant les efforts entrepris pour faire figurer la CEE sur la «Liste des principales organisations internationales» du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

INTRODUCTION

1. La coopération technique est un outil important pour appuyer l'exécution des activités du programme de base de la CEE: comme il est souligné dans le plan de travail pour la réforme de la CEE de 2005, elle fait partie intégrante des activités de la Commission. Elle doit privilégier les pays en transition et être fonction de la demande, en se concentrant sur les secteurs où la CEE dispose de compétences propres et d'un avantage comparatif par rapport à d'autres organisations.

* Soumission tardive suite au report de la décision concernant les dates et l'ordre du jour de la session annuelle de la Commission, dans l'attente de la conclusion de la réforme de la CEE.

2. En 2005, les activités de coopération technique de la CEE ont été axées sur l'aide aux pays en transition de la région dans l'application des règles et normes convenues et la mise en œuvre de recommandations pertinentes et d'instruments juridiquement contraignants grâce au renforcement des capacités institutionnelles et humaines nationales, et sur l'appui à l'élaboration et à l'application des politiques et mesures nationales correspondantes. Ces activités visaient également à aider les pays intéressés à traiter les questions transfrontalières et sous-régionales d'intérêt commun relevant du mandat et du programme de travail de la CEE.

3. Le Groupe de la coopération technique et le Groupe de travail du secrétariat chargé de la coopération technique ont poursuivi en 2005 leurs travaux consistant à: promouvoir la coopération et les effets de synergie entre les divisions et les secteurs d'activité; élaborer des propositions visant à faciliter et coordonner les activités de collecte de fonds; et étudier des moyens de renforcer la coopération technique avec divers groupements et initiatives sous-régionaux, en particulier le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), et d'en accroître l'efficacité. Des moyens d'améliorer la procédure d'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation ont en outre été envisagés. Des mesures ont été prises pour améliorer la communication et les échanges avec les États membres de la CEE au sujet des questions de coopération technique, notamment par des séances spéciales d'information à l'intention du Groupe d'experts du programme de travail. Des efforts ont été déployés pour collaborer plus étroitement avec d'autres organismes et programmes intervenant dans des activités de coopération technique dans la région de la CEE, en particulier le PNUD, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale ainsi que le Pacte de stabilité et l'OSCE.

4. D'autres mesures ont été adoptées en vue d'accroître l'efficacité globale des activités de coopération technique de la CEE et de permettre à celle-ci de contribuer davantage (parallèlement aux autres commissions régionales de l'ONU) à l'action menée à plus grande échelle par la communauté internationale pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ces mesures découlaient de l'examen en cours de la coopération technique à l'ONU, qui s'inscrit dans la réforme globale de l'Organisation, ainsi que de l'examen triennal de 2004 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

5. En 2005, les activités de coopération technique ont été exécutées tant par le personnel permanent de la CEE que par les conseillers régionaux. Comme les années précédentes, les services de coopération technique ont principalement pris la forme d'ateliers de renforcement des capacités, de séminaires, de voyages d'étude, de services consultatifs pour l'élaboration de politiques et de projets opérationnels. Les principaux moyens de financement ont été les ressources du budget ordinaire de l'ONU allouées à la CEE (essentiellement au titre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte des Nations Unies pour le développement), les fonds extrabudgétaires, ainsi que diverses contributions spéciales ou en nature.

I. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR LES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE LA CEE (voir également le document E/ECE/1441/Add.1)

6. En 2005, le conseiller régional pour l'**énergie durable** a fait porter l'essentiel de ses efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique et de renforcement des capacités ci-après: «Efficacité énergétique 21»; financement des investissements dans l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables en vue de l'atténuation des changements climatiques dans certains pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale ainsi que dans les pays de la CEI; programme régional (inter-États) pour une utilisation rationnelle et efficace des combustibles et autres ressources énergétiques dans les pays de la CEI; renforcement des capacités pour la gestion de la qualité de l'air et l'application de techniques de combustion du charbon non polluantes en Asie centrale (ce projet, financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, est exécuté conjointement avec le conseiller régional pour l'environnement); chauffage et alimentation en eau chaude par valorisation de la biomasse au Bélarus; suppression des obstacles à la mise en œuvre de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public au Bélarus; amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur public (écoles et hôpitaux) du Bélarus; appui à la mise en valeur de sources d'énergie renouvelables (biomasse) en Ukraine; marché des services d'efficacité énergétique dans les secteurs industriel et commercial de la Fédération de Russie; suppression des obstacles à l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et d'alimentation en eau chaude en milieu urbain au Kazakhstan, tranche «C». Des services consultatifs ont également été fournis concernant la mise en valeur de sources d'énergie renouvelables au Bélarus, au Kazakhstan et en Ukraine et la concrétisation de la notion de société de services énergétiques au Bélarus ainsi que la mise en place de zones de démonstration de l'efficacité de la gestion de l'énergie et de l'eau au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Ukraine en vue de les transformer en sociétés de services énergétiques.

7. Les activités du conseiller régional pour l'**entrepreneuriat et les PME** ont essentiellement porté sur les domaines suivants: mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour le développement des PME; renforcement de l'appareil institutionnel pour les créateurs d'entreprises; promotion de l'entrepreneuriat des jeunes; application de normes de bonne gouvernance à l'intention des PME dans la région de la CEE; et coopération sous-régionale dans le domaine de l'entrepreneuriat. Il a contribué en particulier, en coopération avec le Gouvernement allemand, à mettre sur pied et à organiser un voyage d'étude en Hongrie (Budapest, avril 2005) à l'intention de hauts fonctionnaires, de responsables d'organismes d'appui aux PME et d'associations de chefs d'entreprise d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie. L'objectif était de tirer des enseignements de l'expérience de la Hongrie, qui est passée avec succès d'une économie planifiée à une économie de marché. Des conseils ont été dispensés à l'occasion d'un atelier consultatif sur les pépinières d'entreprises (Belgrade (Serbie-et-Monténégro), avril 2005), de la réunion d'inauguration du réseau d'universités en Europe centrale et orientale consacré aux partenariats en matière de R-D pour la recherche et l'éducation concernant l'entrepreneuriat (Budapest, avril 2005) et d'un atelier organisé par la CEMN, la CEE et la Fondation Konrad Adenauer sur le thème «Promouvoir des PME durables – vision et réalité» (Bucarest (Roumanie), juin 2005).

8. Le conseiller régional pour l'**environnement** a principalement axé son action sur la mise au point et l'exécution de projets et d'activités concernant l'eau, la fourniture de conseils pour l'élaboration de politiques nationales de l'environnement et la coopération sous-régionale, ainsi

que l'appui à l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement. On citera notamment les projets en cours concernant la création d'une commission bilatérale de l'eau Kazakhstan-Kirghizistan pour les fleuves Chu et Talas, la mise sur pied d'une base d'informations sur l'eau pour la région de l'Asie centrale, le renforcement des capacités pour la gestion de la qualité de l'air et l'application de techniques de combustion du charbon non polluantes en Asie centrale (ce projet, financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, est exécuté conjointement avec le conseiller régional pour l'énergie durable), la sécurité des barrages en Asie centrale, la coopération transfrontière et la gestion durable du Dniestr, la modernisation des systèmes de gouvernance dans les domaines de la santé, de l'eau et de la gestion des déchets dans le sud du Caucase et les capacités de coopération dans le domaine de l'eau, l'application de la Convention de la CEE sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement en Asie centrale qui doit être mise en œuvre en 2005 et la participation à l'étude de la performance environnementale de la République du Moldova. La plupart des projets ont été exécutés en collaboration avec d'autres partenaires tels que la CESAP, le PNUE et l'OSCE. Le conseiller régional a également participé à l'élaboration de politiques nationales de l'environnement et au développement de la coopération sous-régionale, et a fourni des conseils à ce sujet ainsi qu'au sujet de la mise au point de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, de l'Initiative de l'UE pour l'eau et de l'Initiative pour le développement durable en Asie centrale.

9. Le conseiller régional pour les **questions de développement et de politique générale** a continué de s'attacher à fournir des services consultatifs pour la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU visant à renforcer le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA). En mars 2005, il a participé à la préparation, à l'exécution et au suivi de missions conjointes des Secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP en Azerbaïdjan, au Kazakhstan et au Kirghizistan. Il a aidé à préparer et à organiser la Conférence internationale sur la coopération sous-régionale en Asie centrale et le rôle futur du programme SPECA (mai, Astana). Il a apporté son concours sous la forme de conseils aux initiateurs azerbaïdjanais et kazakhs d'un réseau SPECA d'instituts de recherche économique, notamment dans le cadre de consultations menées à Almaty (juin et novembre) et à Bakou (décembre). Des services consultatifs sur le rôle du programme SPECA dans le renforcement de la stabilité sous-régionale ont été fournis en juin 2005 lors de la troisième Conférence annuelle d'Almaty sur les problèmes de sécurité et la coopération régionale. En novembre 2005, le conseiller régional a participé à la quatrième réunion ministérielle du programme de coopération régionale pour l'Asie centrale (CAREC) à Bichkek, où des consultations se sont déroulées avec la Banque asiatique de développement au sujet de la création d'un dispositif de coordination entre les programmes SPECA et CAREC; il a également dispensé ses conseils à l'occasion de la réunion à Almaty du groupe de travail responsable, dans le cadre du programme SPECA, du projet relatif à l'eau et à l'énergie et a participé à des consultations sur une participation plus active du PNUD aux projets SPECA, menées au Centre régional d'appui du PNUD à Bratislava. En décembre 2005, il a contribué à la préparation et au bon déroulement de la première session du Comité de coordination du SPECA à Bakou. Il a dispensé des conseils à la première réunion du groupe de travail du SPECA sur les TIC au service du développement (Bakou, décembre) et a participé aux consultations sur la préparation du premier forum économique du SPECA qui doit avoir lieu en juin 2006 à Bakou. Il a continué à faire fonction d'agent de liaison pour la coopération avec l'OSCE. À ce titre, il a préparé et présidé la deuxième réunion d'experts sur un mécanisme commun d'alerte précoce CEE-OSCE concernant les dimensions économique et

environnementale de la sécurité (Genève, 2005) et a présenté en juin 2005 un rapport sur ce sujet au Sous-Comité économique et environnemental de l'OSCE. En sa qualité d'agent de liaison pour la coopération avec l'Initiative d'Europe centrale (IEC), il a procédé, à l'occasion du Forum économique de l'IEC organisé en novembre 2005 à Bratislava, à diverses consultations de travail sur une participation plus active de la CEE aux programmes de l'IEC.

10. Le conseiller régional pour les **statistiques** s'est employé à aider les pays en transition à appliquer les normes statistiques internationales et à renforcer leurs moyens statistiques. Des conseils concernant le renforcement des moyens statistiques ont été dispensés en particulier: à l'Albanie pour l'évaluation du système statistique national; à la MINUK aux fins du recensement prévu de la population; à la Géorgie au sujet de la révision de la loi sur les statistiques officielles et les statistiques démographiques; à l'ex-République yougoslave de Macédoine au sujet de la révision de la loi sur les statistiques officielles; à la République de Moldova et à l'Ukraine en vue de mesure de l'économie non observée dans la comptabilité nationale; à la Fédération de Russie au sujet des statistiques des migrations internationales; au Turkménistan au sujet des statistiques de l'emploi et du revenu par sexe; aux pays de la CEI sur les statistiques de la santé liées aux OMD; enfin, en coopération avec le Comité inter-États de statistique de la CEI et le Service fédéral de statistique de la Fédération de Russie en vue de la compilation d'indices de la production industrielle. Des services consultatifs ont également été fournis au cours d'un stage de formation à la statistique des migrations internationales (Genève, janvier 2005), de la réunion d'un groupe d'experts sur les indicateurs des droits de l'homme organisée par l'Université de Turku et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (Turku (Finlande), mars 2005) et de la Conférence internationale sur le renforcement de la coopération économique sous-régionale en Asie centrale et l'avenir du programme SPECA (Astana, mai 2005).

11. Le conseiller régional pour la **facilitation du commerce** s'est principalement attaché à fournir des services consultatifs aux pays en transition: a) en Europe du Sud-Est, en particulier dans le cadre de la SECI et du Pacte de stabilité (appui au réseau d'organismes de facilitation du commerce (SECIPRO), contributions sous la forme de documents d'orientation et de projets aux travaux du Groupe de travail sur la libéralisation et la facilitation du commerce, promotion de la recommandation 33 (Guichet unique) et d'autres recommandations du CEFAC-ONU concernant la facilitation du commerce, projet «UNeDocs», étude des possibilités de mise en œuvre de projets de renforcement des capacités et de projets pilotes, organisation d'un atelier sur l'adhésion à l'OMC et la facilitation du commerce à Belgrade (Serbie-et-Monténégro), appui à l'Initiative pour une Europe du Sud-Est en ligne lancée par le Pacte de stabilité, préparation et organisation d'une réunion ministérielle régionale pour l'Europe du Sud-Est (Thessalonique, juillet 2005); b) dans les régions du Caucase et de l'Asie centrale, à l'occasion de séminaires sur la facilitation du commerce et l'OMC à l'appui des normes internationales de la CEE pour la facilitation du commerce (Bakou, avril 2005, et Tbilissi, novembre 2005); c) à l'Ukraine, à l'Arménie, à la Géorgie et à la République de Moldova, en organisant un important séminaire régional sur la facilitation du commerce (Kiev, octobre 2005) qui devrait permettre de lancer à terme plusieurs projets dans ce domaine.

12. Le conseiller régional pour les **transports** a principalement fourni des services consultatifs aux pays en transition dans le cadre des projets suivants: développement de l'infrastructure des transports et facilitation du passage des frontières (SPECA); projets d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER), et élaboration du plan directeur correspondant; projet de renforcement des capacités en vue de la création de liaisons terrestres et

terrestres/maritimes interrégionales, financé par le Compte des Nations Unies pour le développement; et autres projets relatifs à l'aménagement de couloirs de transport paneuropéens et de liaisons entre l'Europe et l'Asie. Une aide financée par l'UE a été accordée aux experts d'Asie centrale et du Caucase en vue de faciliter leur participation aux réunions du Comité des transports intérieurs et de différents organes subsidiaires. Des conseils ont été dispensés en vue de promouvoir la coopération avec le secteur privé dans le cadre de partenariats public-privé destinés à faciliter l'exécution de projets. Des services consultatifs visant à promouvoir les instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports ont été fournis en diverses occasions: réunion de haut niveau, organisée par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'ONU, sur le rôle des organisations internationales, régionales et sous-régionales dans l'application du Programme d'action d'Almaty pour la coopération dans les transports en transit (Almaty, mars 2005); réunion du Forum économique de l'OSCE (Prague (République tchèque), mai 2005); réunion du Sous-Comité économique et environnemental du Conseil permanent de l'OSCE (Vienne, octobre 2005); conférence préparatoire du quatorzième Forum économique de l'OSCE sur le rôle des transports dans le renforcement de la coopération économique et de la stabilité au niveau régional (Douchanbé (Tadjikistan), novembre 2005); séminaire de formation EUROMED sur les transports routiers internationaux dans la région euroméditerranéenne (Istanbul, décembre 2005); première réunion du groupe d'experts de l'infrastructure des transports créé à la suite de la Conférence ministérielle de Bakou UE-mer Noire-bassin de la mer Caspienne (Kiev, décembre 2005); et atelier consultatif sur les instruments juridiques de la CEE dans le domaine des transports et des infrastructures connexes et sur l'évolution des procédures de passage des frontières en Europe du Sud-Est (Thessalonique, décembre 2005).

13. Au total, le montant des dépenses consacrées aux activités de coopération technique exécutées par les conseillers régionaux en 2005 au titre du programme ordinaire de coopération technique est demeuré à peu près le même qu'en 2004. Les dépenses engagées comprennent les traitements des conseillers régionaux et les autres dépenses de personnel correspondantes (indemnités diverses, primes de rapatriement et autres prestations payables à la cession de service) ainsi que leurs frais de voyage pour les missions de consultation.

14. La ventilation par secteur des dépenses engagées au titre du chapitre 23 du budget ordinaire en 2004 et 2005 est présentée au tableau 1. La part la plus importante des ressources (de 37 à 40 %) a été consacrée aux services consultatifs fournis au titre du mandat du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise (deux conseillers régionaux sont à l'œuvre dans ce vaste secteur), le reste étant réparti entre les activités prescrites par les autres comités. La répartition a été la même sur l'ensemble de l'exercice biennal 2004-2005.

Tableau 1. Dépenses engagées au titre du programme ordinaire de coopération technique pour les activités des conseillers régionaux: ventilation par secteur

Sous-programme	2004-2005 ¹		2004 ²		2005 ³	
	Dollars É.-U.	%	Dollars É.-U.	%	Dollars É.-U.	%
Environnement	373 611	14	182 204	14	191 407	14
Transports	398 482	15	213 755	16	184 727	13
Statistiques	382 495	14	184 642	14	197 854	14
Énergie durable	414 647	15	206 688	15	207 959	15
Développement du commerce ⁴	483 252	18	340 974	26	142 278	10
Restructuration industrielle et développement de l'entreprise ⁵	553 172	20	191 852	14	361 320	26
Gestion des activités de coopération technique ⁶	105 147	4	14 163	1	90 984	7
Total	2 710 807	100	1 334 277	100	1 376 529	100

¹ Dépenses effectives de l'exercice 2004-2005.

² Dépenses effectives de janvier à décembre 2004.

³ Dépenses effectives de janvier à novembre 2005.

⁴ Y compris le traitement du conseiller régional pour les questions de développement et de politique générale en 2004.

⁵ Y compris le traitement du conseiller régional pour les questions de développement et de politique générale en 2005 et les activités du conseiller régional pour l'entrepreneuriat et les PME en 2005 (6 mois).

⁶ Voyages en mission consultative (questions de développement et de politique générale).

15. On trouvera au tableau 1 du document E/ECE/1441/Add.1 des précisions sur les missions consultatives effectuées par les conseillers régionaux en 2005. Le nombre total de ces missions (104) a été légèrement plus élevé qu'en 2004 (92). Mis à part les ressources allouées au titre du chapitre 23 du budget ordinaire, les missions ont également été financées en partie, au moyen de fonds extrabudgétaires. Bien souvent, les services fournis dans un pays figurant dans le tableau susmentionné s'adressent non seulement à ce pays, mais aussi à d'autres qui participent à une activité ou à un projet multinational et/ou sous-régional. Des précisions sur les pays bénéficiaires figurent dans la troisième colonne du tableau.

II. PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CEE FINANCÉS PAR LE COMPTE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

16. En 2005, la CEE a été associée à la mise en œuvre de trois projets financés par le Compte des Nations Unies pour le développement: a) renforcement des capacités pour la gestion de la qualité de l'air et l'application de techniques de combustion du charbon non polluantes en Asie centrale (CEE en coopération avec la CESAP et le PNUE; 2004-2006; 680 000 dollars); b) renforcement des capacités en vue de l'exploitation et de la gestion durables ainsi que de la protection des ressources en eaux souterraines communes à plusieurs États dans la région méditerranéenne (CESAO, CEA, CEE, UNESCO et Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU; 2004-2006; 360 000 dollars); et c) renforcement des capacités en vue de la création de liaisons terrestres et terrestres/maritimes interrégionales (CEE, CESAP, CEPALC, CEA et CESAO; 2002-2006; 1 250 000 dollars). Au titre du budget-programme pour 2006-2007, l'Assemblée générale a approuvé les deux propositions de projet ci-après soumises aux fins d'un financement dans le cadre de la cinquième tranche du Compte des Nations Unies pour le développement: a) renforcement des capacités en vue d'appuyer l'intégration commerciale dans l'optique de la gestion intégrée des flux d'information commerciale et de la facilitation du commerce en Asie centrale (CEE en coopération avec la CESAP et la CNUCED; 2006-2007; 385 000 dollars); et b) renforcement des moyens statistiques dont sont dotés les pays d'Asie centrale pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (CEE, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et la CESAP; 2006-2007; 385 000 dollars).

III. PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉS PAR LA CEE GRÂCE AUX FONDS GÉNÉRAUX OU LOCAUX D'AFFECTION SPÉCIALE POUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE ET À D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE

17. Une part importante des activités de coopération technique de la CEE a été financée en 2005 grâce: a) aux contributions aux fonds généraux d'affectation spéciale de la CEE (11) et aux projets/fonds locaux d'affectation spéciale pour la coopération technique (37); et b) aux contributions du FNUPI et du FNUAP (3). Des précisions sur ces fonds figurent dans le document E/ECE/1441/Add.1.

18. Outre divers projets sectoriels, la CEE réalise actuellement un projet intersectoriel de renforcement des capacités du secteur forestier de la Fédération de Russie, qui met à profit les compétences internes de diverses entités de son secrétariat. La Commission se concentre plus précisément sur les aspects suivants: questions relatives au commerce et à l'environnement, notamment la certification; appui direct au niveau des entreprises; travaux intersectoriels associant les questions de commerce, de transport, d'énergie et d'environnement; coopération régionale et interrégionale avec les collectivités locales, le secteur privé, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales, parmi d'autres. Dans le prolongement de ce projet, de nouveaux secteurs de coopération ont été définis, notamment le commerce durable de la biomasse d'origine forestière pour la production d'énergie et la réduction des émissions de CO₂.

19. Selon le secteur concerné et les objectifs poursuivis, les projets/activités ont été exécutés soit par le personnel permanent, soit par les conseillers régionaux, soit par les deux. Les dépenses financées au moyen de ces fonds sont récapitulées par sous-programme dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2. Dépenses financées au moyen des fonds généraux ou locaux d'affectation spéciale pour la coopération technique et d'autres sources, au 1^{er} novembre 2005: Ventilation par secteur

Sous-programme	2004 ¹		2005 ²	
	Dollars É.-U.	%	Dollars É.-U.	%
1. Environnement	4 571 478	59	4 361 157	57
2. Transports	1 118 544	14	1 125 239	15
3. Statistiques	107 034	1	22 559	0
4. Analyse économique	547 467	7	162 539	2
5. Énergie durable	408 417	5	553 447	7
6. Développement du commerce	429 099	6	222 739	3
7. Bois	23 219	0	49 928	1
8. Établissements humains	123 492	2	73 435	1
9. Restructuration industrielle	78 014	1	692 053	9
Bureau du Secrétaire exécutif	281 126	4	362 330	5
Groupe de la coopération technique	42 399	1	14 738	0
Total	7 730 288	100	7 640 165	100

¹ Dépenses de janvier à décembre 2004.

² Dépenses de janvier à novembre 2005.

20. Comme il ressort du tableau ci-dessus, la majeure partie des fonds extrabudgétaires a été consacrée en 2004 aux sous-programmes Environnement (59 %) et Transports (14 %), ce qui montre que les besoins d'assistance technique des pays en transition dans ces deux domaines restent importants. En 2005, cette répartition est demeurée quasiment inchangée, les deux premières places revenant aux mêmes sous-programmes: à savoir Environnement (57 %) et Transports (15 %).

21. En outre, un certain nombre d'activités de coopération technique ont été financées grâce aux ressources des pays ou organisations hôtes, de donateurs nationaux et internationaux et d'entités privées au titre de projets ou d'activités qui n'étaient pas gérés par la CEE mais à l'exécution desquels celle-ci participait.

IV. COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC DES GROUPEMENTS SOUS-RÉGIONAUX DE PAYS

22. La coopération technique avec le secrétariat international permanent de la **Coopération économique de la mer Noire (CEMN)**, qui repose sur l'accord de coopération signé en juillet 2001, s'est développée avec succès dans les domaines de l'entrepreneuriat et des PME ainsi que des transports. Des services consultatifs ont en particulier été fournis lors de la réunion du groupe de travail de la CEMN sur les transports et de la réunion des Ministres des transports des États membres de la CEMN, organisées par le Gouvernement grec (Thessalonique, janvier 2005), et à l'occasion de la Conférence parlementaire sur la région élargie de la mer Noire dans la nouvelle architecture européenne (Athènes, avril 2005). Une assistance consultative a également été accordée durant l'atelier organisé par la CEMN, la CEE et la Fondation Konrad Adenauer sur le thème «Promouvoir des PME durables – vision et réalité» (Bucarest, juin 2005).

23. La coopération technique avec le Comité économique inter-États de l'Union économique de la **Communauté d'États indépendants (CEI)** découle du mémorandum sur l'interaction signé en avril 1997. En 2005, la CEE a consacré une partie importante de ses activités d'assistance techniques aux États membres de la CEI et la coopération avec les organes de la CEI a été axée sur les questions énergétiques, les statistiques et les transports, en particulier dans le cadre du projet de mise en œuvre du programme régional (inter-États) pour une utilisation rationnelle et efficace des combustibles et autres ressources énergétiques dans les pays de la CEI. Un projet visant à améliorer la compilation d'indices de la production industrielle dans ces pays a été exécuté en coopération avec le Comité inter-États de statistique de la CEI et le Service fédéral de statistique de la Fédération de Russie. Des services consultatifs ont été fournis lors de la troisième Conférence internationale de l'UIPR sur les transports routiers (sur le thème «Intégration des transports routiers de la CEI: bilan et perspectives»), de la quatrième Réunion interparlementaire de la CEI sur les transports routiers (Moscou, mars 2005) et de la première session du groupe d'experts de l'infrastructure des transports créé à la suite de la Conférence ministérielle de Bakou UE-mer Noire-Bassin de la mer Caspienne (Kiev, décembre 2005).

24. En ce qui concerne la coopération dans le cadre de la **SECI et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est**, des services consultatifs ont été fournis dans le cadre du SECIPRO et du réseau du Conseil consultatif de l'entreprise, notamment sur les aspects suivants: application des normes internationales relatives à la facilitation du commerce et au commerce électronique; facilitation du commerce et sécurité; projet STTFSE (Facilitation du commerce et des transports en Europe du Sud-Est) de la Banque mondiale; initiative pour une Europe du Sud-Est en ligne; et activités du groupe de travail du Pacte de stabilité sur la libéralisation et la facilitation du commerce. Un atelier consacré au processus d'adhésion de la Serbie à l'OMC, à la facilitation du commerce et aux opérations de transit en Serbie-et-Monténégro a été organisé par le conseiller régional (Belgrade, octobre 2005) en collaboration avec l'Agence de coopération et

d'information pour le commerce international (ACICI), les autorités serbes et les autorités fédérales de la Serbie-et-Monténégro et en coordination avec le Pacte de stabilité.

25. La coopération technique avec le **Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (IFAS)**, qui repose sur le mémorandum d'accord conclu le 3 juin 2004 entre la CEE, la CESAP et l'IFAS, s'est concentrée sur des activités relatives à la protection de l'environnement et au développement durable, à l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie et à la sécurité des barrages.

26. La coopération technique avec le secrétariat permanent de la Commission intergouvernementale de l'Axe de transport **Europe-Caucase-Asie (TRACECA)** a surtout consisté à organiser des séminaires de renforcement des capacités (en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et en Ukraine). Des conseils ont en particulier été dispensés en vue de préparer et de réaliser les projets TRACECA relatifs à la facilitation du commerce et à la mise en place d'institutions, ainsi qu'à la formation de transitaires.

27. Dans le cadre de la coopération technique avec les pays de la **Communauté économique eurasienne**, des documents et des conseils ont été fournis à cet organisme pour lui permettre de développer ses activités de facilitation du commerce. En outre, des consultations se sont tenues avec la Communauté économique eurasienne concernant l'établissement d'une coopération éventuelle dans le secteur de l'eau et de l'énergie à l'appui du programme SPECA.

28. Pour ce qui est de la coopération technique avec les pays du groupe **GUAM** (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et République de Moldova), il convient de mentionner l'organisation d'un atelier d'assistance technique de la CEE sur la facilitation du commerce (Kiev, octobre 2005).

29. Le projet EUROMED de l'UE a permis de promouvoir la coopération technique avec les pays méditerranéens à l'occasion du séminaire de formation EUROMED sur les transports routiers internationaux dans la région euroméditerranéenne (Istanbul, décembre 2005), au cours duquel les principaux instruments juridiques de la CEE existant dans le secteur des transports routiers ont été présentés.

V. PROGRAMME SPÉCIAL DES NATIONS UNIES POUR LES ÉCONOMIES DES PAYS D'ASIE CENTRALE (SPECA)

30. Dans le prolongement de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU, les Secrétaires exécutifs de la CEE et de la CESAP ont poursuivi des consultations avec les gouvernements des pays participant au programme SPECA au sujet des moyens de renforcer celui-ci, lors des visites qu'ils ont effectuées en mars 2005 en Azerbaïdjan, au Kazakhstan et au Kirghizistan. À l'issue de consultations avec tous les pays participant au programme, les secrétariats de la CEE et de la CESAP ont élaboré un ensemble de propositions visant à améliorer l'appareil institutionnel, les méthodes de travail et le financement du SPECA et à élargir sensiblement les domaines d'activité se prêtant à une coopération. Ces propositions, de même que le Plan de travail CEE-CESAP pour 2005-2007 à l'appui du SPECA qui contient 28 projets concrets et propositions de projets, ont été présentés pour examen à la Conférence internationale sur la coopération économique sous-régionale en Asie centrale et le rôle futur du SPECA (Astana (Kazakhstan), mai 2005), puis approuvés à la session extraordinaire du Comité consultatif régional du SPECA tenue après la Conférence. Parmi les nouveaux domaines d'activité qui font

désormais l'objet d'une coopération technique au titre du SPECA, il convient de mentionner le commerce, la statistique et les TIC.

31. Dans le cadre du SPECA, des services consultatifs ont été fournis en 2005 au titre du projet de renforcement des capacités pour la gestion de la qualité de l'air et l'application de techniques de combustion du charbon non polluantes en Asie centrale (financé par le Compte des Nations Unies pour le développement) et du projet de développement de l'infrastructure des transports et de facilitation du passage des frontières. Les groupes de travail responsables de différents projets ont tenu des réunions: transports et facilitation du passage des frontières (Issyk-Kul (Kirghizistan), avril 2005); eau et énergie (Almaty, novembre 2005); session de mise en route du projet sur les TIC au service du développement (Bakou, décembre 2005); et réunion préparatoire pour le groupe de travail responsable du projet relatif à l'égalité des sexes et à l'économie (Genève, décembre 2005).

VI. COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

32. Dans l'octroi d'une assistance technique aux pays en transition, la CEE a continué de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales afin d'accroître les effets de synergie et d'éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités. Le PNUD a été son partenaire dans la quasi-totalité des domaines d'activité faisant l'objet d'une coopération technique. Des mesures concrètes ont été prises pour renforcer encore la collaboration avec le PNUD, notamment lors de consultations avec le Centre régional d'appui du PNUD à Bratislava et avec divers bureaux de pays. En 2005, la CEE a contribué à l'élaboration du rapport du PNUD consacré au développement humain et à la sécurité pour l'Asie centrale ainsi qu'à la mise au point du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement concernant la République de Moldova.

33. La CEE a continué de collaborer étroitement avec les autres commissions régionales de l'ONU, en particulier la CESAP, dans le cadre du SPECA et au titre du projet de renforcement des capacités pour la gestion de la qualité de l'air et l'application de techniques de combustion de charbon non polluantes en Asie centrale. Les cinq commissions régionales ont collaboré à la mise en œuvre d'un autre projet financé par le Compte, à savoir le projet de renforcement des capacités en vue de la création de liaisons terrestres et terrestres/maritimes interrégionales, pour lequel trois réunions de groupe d'experts ont été organisées de concert par la CEE, la CESAP, la CESAO et la CEA (Amman (Jordanie), mai/juin 2005; Istanbul (Turquie), 29 juin 2005; et Rabat (Maroc), décembre 2005). La CESAO, la CEA, la CEE, l'UNESCO et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU ont en outre coopéré au projet de renforcement des capacités en vue de l'exploitation et de la gestion durables ainsi que de la protection des ressources en eaux souterraines communes à plusieurs États dans la région méditerranéenne, également financé par le Compte des Nations Unies pour le développement. Parmi les autres organisations régionales extérieures au système des Nations Unies, les principaux partenaires ont été la Commission européenne (CE) et l'OSCE.

34. La Conférence internationale sur le renforcement de la coopération économique sous-régionale en Asie centrale et le rôle futur du SPECA, organisée par le Gouvernement kazakh avec le concours et l'appui financier de la CEE, de la CESAP, du PNUD, de l'OSCE et

du Gouvernement autrichien (Astana (Kazakhstan), mai 2005) constitue un bon exemple de collaboration efficace entre ces diverses entités, qui ont toutes contribué à son financement et aux travaux de fond auxquels elle a donné lieu.

35. Dans l'ensemble, la coopération s'est développée dans les domaines suivants: énergie durable – avec le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), la Commission européenne et la BERD; l'environnement et les établissements humains – avec le PNUD, la Banque mondiale, le PNUE, l'UNESCO, la Commission européenne, l'OSCE, la BERD et l'AEE; les statistiques – avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, la Commission européenne, le Conseil de l'Europe, Eurostat et l'OSCE; la facilitation du commerce – avec la Banque mondiale, la CNUCED, la Commission européenne, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'OMC et la CCI; les transports – avec la Banque mondiale, la Commission européenne, la BERD et la BAD. Une coopération permanente s'est aussi poursuivie avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et l'OIT.

VII. QUESTION DE L'INCORPORATION DE LA CEE SUR LA LISTE CAD-OCDE DES PRINCIPALES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN FAVEUR DESQUELLES LES CONTRIBUTIONS DES DONATEURS PEUVENT ÊTRE COMPTABILISÉES DANS L'APD

36. À sa soixantième session annuelle, la Commission a encouragé l'OCDE et d'autres organismes donateurs à mieux tirer parti de ses capacités d'assistance technique dans leurs activités d'aide au développement. À la suite de cette décision, le secrétariat a pris contact avec le secrétariat de l'OCDE pour demander que la CEE figure sur la Liste des principales organisations internationales en faveur desquelles les contributions des donateurs peuvent être comptabilisées dans l'aide publique au développement (APD), liste établie par le Comité d'aide au développement de l'OCDE. La CEE compte actuellement une vingtaine de pays membres ayant une économie en transition, qui bénéficient d'une coopération technique de sa part. La plupart de ces pays sont classés, sur la Liste des bénéficiaires d'aide du CAD, parmi les pays à faible revenu ou à revenu moyen inférieur. L'OCDE a, par la suite, fait savoir à la CEE que les contributions préaffectées par les donateurs en faveur des activités de coopération technique de la CEE dans les pays susceptibles de bénéficier de l'APD pouvaient être comptabilisées dans l'APD bilatérale accordée aux pays concernés par l'intermédiaire de la CEE. Cette information a été communiquée à tous les États membres de la CEE qui sont également membres du CAD. Le secrétariat juge néanmoins important que la CEE figure sur la Liste des principales organisations internationales du Comité d'aide au développement de l'OCDE: la demande qu'il a adressée aux États membres de la CEE également membres du CAD d'appuyer l'incorporation de la CEE sur cette Liste a du reste été favorablement accueillie par plusieurs d'entre eux. Le secrétariat entend s'assurer de la suite donnée à cette demande auprès des États membres concernés de l'OCDE et espère que la question sera envisagée dans une optique constructive lors de la prochaine mise à jour de la Liste, qui devrait avoir lieu au printemps de 2006.
